**CONTRAT DE CESSION D’aCTIONS**

(le **Contrat**)

entre

**Monsieur {cedant}**, {cAdresse},

le **Cédant**,

et

**Monsieur {cessionnaire}**, {ceAdresse},

le **Cessionnaire**,

(individuellement, une **Partie** ou, collectivement, les **Parties**)

**Préambule**

* {societe} SA (la **Société**) est une société anonyme dont le siège social est ({adresse}).
* Le capital-actions de la Société est de CHF {capitaleActions}.- divisé en {nbActions} actions au porteur d’une valeur nominale de CHF {prixNominal}.- chacune, entièrement libérées.
* Le Cédant détient l’intégralité du capital-actions de la Société.
* Le Cédant entend vendre {nbNewActions} actions de la Société qu’il détient au Cessionnaire selon les termes et conditions du présent Contrat.

Au vu de ce qui précède, les Parties au présent Contrat ont convenu de ce qui suit:

* **Objet de la Vente et Prix**
* **Objet de la Cession**
* Le Cessionnaire acquiert {nbNewActions} actions de la Société, toutes détenues par le Cédant comme exposé dans le préambule (les **Actions**), lequel les cède au Cessionnaire.
* La cession des Actions s’opère par le présent Contrat.
* **Prix de Vente**
* Le prix de vente des Actions est fixé d’accord entre les Parties au montant total de CHF {prixTotal}.- (ci-après le "**Prix de Vente**").
* Le Prix de Vente à payer par le Cessionnaire sera versé, au jour de la signature du présent Contrat, par virement bancaire sur le compte du Cédant suivant :

Nom de la Banque : {BankName}

Titulaire : {titulaire}

IBAN : {IBAN}

* **Transfert de risque**
* La propriété des Actions ainsi que l’ensemble des risques et des profits attachés aux Actions seront transférés au Cessionnaire dès réception du paiement du Prix de Vente et signature de la Convention d’actionnaires mentionnée à l’art. 3 ci-dessous.
* **Garanties du Cédant**
* Le Cessionnaire confirme être parfaitement informé sur l’organisation et les activités de la Société, ainsi que sur les états financiers de la Société. Par conséquent, le Cédant ne fait aucune garantie explicite ou implicite, à l’exception de la suivante :
* le Cédant a la capacité de disposer librement des Actions. Les Actions sont libres de tout droit de tiers ou autre charge. Les Actions ne font l’objet d’aucun nantissement, droit d’usufruit ou autre droit réel limité.
* **Convention d’actionnaires**
* A la signature du présent Contrat, le Cessionnaire s’engage à signer la convention d’actionnaires (« **Convention d’actionnaires** ») datée du {created} de la Société dont une copie est annexée au présent Contrat sous **Annexe 1**.
* **Confidentialité**
* Chaque Partie s’engage à garder le contenu du présent Contrat, notamment, mais pas seulement le prix de la présente transaction, strictement confidentiel et à ne pas informer des tiers sans l’accord de l’autre Partie.
* **Divers**
* **Communications**
* Toute communication à une des Parties au présent Contrat doit être faite par écrit et être notifiée soit personnellement, soit par courrier recommandé ou par email aux adresses mentionnées à la première page
* **Accord intégral**
* Le présent Contrat représente l'intégralité des accords liant les Parties à la date de sa signature. Il annule et remplace toute autre convention conclue précédemment entre les Parties ou tout autre accord antérieur, verbal ou écrit, portant sur le même objet que le présent Contrat.
* **Validité**
* La nullité de l'une des dispositions du présent Contrat n'affectera pas la validité des autres clauses dans la mesure où le présent Contrat aurait été signé sans la disposition annulée. Le cas échéant, la disposition invalide sera remplacée par une autre disposition qui, tout en étant conforme à la loi, réalise au mieux l’intention de départ.
* **Cession**
* Aucune partie ne peut céder les droits et obligations auxquels elle est tenue aux termes du présent Contrat sans l'accord écrit de l’autre Partie.
* **Effets après la fin du contrat**
* Nonobstant la fin du Contrat, l’article 2 (Confidentialité) resteront en vigueur conformément à leurs termes.
* **Modification du Contrat**
* Toute modification au présent Contrat sera effectué d’entente, par écrit, entre les Parties.
* Les frais relatifs à la modification du Contrat (not. négociation et rédaction) sera pris en charge par moitié entre les Parties.
* **Droit applicable**
* Le présent Contrat est soumis au droit suisse.
* **For**
* Tout litige relatif au présent Contrat sera soumis à la juridiction exclusive des tribunaux ordinaires du canton de Genève, le recours au Tribunal Fédéral dans les cas prévus par la loi étant réservé.

Fait à [{lieu}], le [{created}] en deux exemplaires originaux.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

M. {cedant} M. {cessionnaire}

Le Cédant Le Cessionnaire

**Annexe :**

* **Convention d’actionnaires du [{created}]**